



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du lundi 28 septembre 2026

En exercice : 23**Présents :** 20**Excusés :** 2**Procurations :** 2**Absents :** 1**Date de la convocation :**

23/09/2026

Président de séance :

Stéphane TREMBLAY

Secrétaire de séance :

Michèle MUSSARD

Rapporteur :

Laetitia CARBONNE

N° interne de l'acte :

DELB_2026_VI_3

Lundi 28 septembre 2026, le Conseil municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Alain DEFRESNE, Charlotte BARRAUD, Emmanuel ALZAR, Laetitia CARBONNE, Philippe MILON, Aurélie DOURAIS, Mattéo DUBARRY MILANO, Fatna CHEIKH, Nicolas LAROCHE, Jémima CHARINI, Michèle MUSSARD, Mohamed DRIF, Abdelkbir BINOUCHE, Rachid CHEKROUNI, Vanessa MORTIEZ, Richard RUIZ, Célia FERREIRA CAPITAO, Justine SZYP, David BEAUTIER.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Soufiane EL BAILLAL représenté par Stéphane TREMBLAY, Alexandrine DETLING représentée par Michèle MUSSARD,

Membre absent : Eva KAZMIERCZAK LAFAUCHE.

Objet de la délibération

Convention de partenariat avec l'association Mouv and Fit pour la saison 2026/2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la politique volontariste de développement du sport que mène la commune de Buchelay sur son territoire depuis plusieurs années déjà ;

Considérant qu'avec la Plaine des Sports Grigore Obreja, la commune de Buchelay dispose d'un équipement sportif de premier plan ;

Considérant la vacance de créneaux à la Plaine des Sports suite à la dissolution de l'association Rythme et Vous le 3 septembre dernier ;

Considérant la sollicitation de l'association Bucheloise Mouv and Fit pour disposer de créneaux à la Plaine des Sports pour la saison 2026/2027 dans le cadre de la dispense de cours de zumba et de renforcement musculaire aux Buchelois ;

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 20 voix pour et 2 abstentions (David BEAUTIER et Richard RUIZ) :

Article I : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Mouv and Fit dont le siège social est situé 3 place du 19 mars 1962 à Buchelay pour la saison 2026/2027 ;

Article II : De préciser que cette convention sera valable pour une durée d'un an avec un terme définitif fixé au 31 août 2027 au plus tard ;

Article III : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;

Article IV : Le Maire de Buchelay et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme, le 30 septembre 2026.

Le Maire,
Stéphane TREMBLAY,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 02/10/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS